

Les bâtiments d'habitation ont leur propre réglementation en matière de sécurité incendie et ses grands principes sont définis à l'article R. 111-13 du Code de la construction et de l'habitation. Les difficultés résident dans l'évolution de cette réglementation, son application aux bâtiments existants, les contraintes liées aux foyers logements et les interactions avec les établissements recevant du public.

APPLIQUER LA RÉGLEMENTATION INCENDIE DES BÂTIMENTS D'HABITATION - INC03

(Type de bâtiments concernés : habitation)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :

- Connaître la classification des bâtiments d'habitation et les mesures constructives générales
- Connaître le principe des foyers logements et la classification qui en découle
- Connaître les obligations des propriétaires
- Appréhender les points spécifiques liés à la sécurité incendie
- Comprendre les règles particulières liées à une autre activité

PUBLIC CONCERNÉ

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés
- Les architectes
- Les bureaux d'études
- Les offices de l'habitat
- Les sociétés de gestion immobilière

DURÉE : 1 journée de formation.

RÉGLEMENTATION ET CLASSIFICATION DES BÂTIMENTS

- Organisation générale de la réglementation
- Les dernières modifications de la réglementation
- Les principes de base de la combustion
- Les objectifs de la prévention
- Généralités et classement des bâtiments d'habitation

MESURES CONSTRUCTIVES GÉNÉRALES

- Structure et enveloppe
- Dégagements
- Conduits et gaines
- Dispositions particulières applicables aux foyers-logements
- La distinction avec les ERP de type J
- Parcs de stationnement
- Dispositions diverses
- Les règles liées à une autre activité à l'intérieur d'un immeuble d'habitation
- Études de cas en fil rouge

OBLIGATIONS DES PROPRIÉTAIRES ET DISPOSITIONS DIVERSES

- Obligations des propriétaires
- Agrément des dispositifs ou dispositions constructives non prévus par la réglementation
- Application de la réglementation dans le temps

TARIF

550 € HT la journée (1)
(1) tarif par participant comprenant les frais pédagogiques, les pauses et déjeuners

PROGRAMME